

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT  
à l'interpellation Claire Attinger Doepper et consorts –  
URGENCE JEUNES (21\_INT\_48)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Si les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie sont régulièrement cités par les médias, les retombées sur la santé mentale des personnes affectées par des conséquences directes – l'isolement, le deuil, les conflits interpersonnels, la violence intra-familiale- sont souvent reprises de manière anecdotique, voire parfois mise en scène pour tenter d'infléchir les décisions politiques et obtenir des allègements des contraintes ou obtenir des compensations financières. On ne voit ainsi pas souvent la souffrance réelle des personnes et les conséquences sur leur santé, avec pour certaines des troubles graves pouvant conduire quelques fois à des solutions extrêmes.*

*On a beaucoup parlé de l'isolement des personnes âgées, de leur isolement en EMS ou à leur domicile, sans visites, sans liens avec leurs proches, certains devant affronter leur fin de vie sans le soutien de leur famille. L'évocation de ces situations ne peut que susciter émotion et compassion.*

*Mais qu'en est-il des jeunes ? Dès le début des mesures prises pour endiguer les risques de contamination, une attention particulière a été portée sur eux pour tenter d'en diminuer les impacts. Particulièrement en maintenant les activités scolaires. Des adaptations ont aussi été proposées pour leur permettre de pratiquer leur sport, pour qu'ils puissent avoir accès aux compétitions, qu'ils puissent au moins se dépenser en pratiquant une activité physique. Sur les aspects relationnels, pour réduire l'impact dévastateur de l'isolement que ce covid a entraîné, les mesures proposées pour cette tranche d'âge méritent d'être plus amplement déployées.*

*Il ne s'agit pas ici de contester le bien-fondé de ces mesures qui restent encore aujourd'hui le moyen de contenir les transmissions du virus et d'éviter des mesures encore plus draconiennes.*

*Cela étant, la situation n'est pas vécue de manière identique pour tous. Si la plupart des jeunes traversent cette période sans grandes conséquences pour leur équilibre relationnel et leur santé mentale, beaucoup sont en souffrance et doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des restrictions liées à la pandémie. Ne plus voir ses amis et ses personnes de références, ne plus pouvoir aller librement les uns chez les autres, se retrouver isolés chez soi, seul dans sa chambre, parfois dans un climat familial conflictuel n'est pas le meilleur environnement, pour personne bien évidemment, et encore moins pour les adolescents,*

*Alors que lors de la première vague, des appels avaient été lancés au réseau de professionnels de la santé mentale pour offrir de la disponibilité pour rencontrer les personnes en détresse psychologique, cette offre n'a pas été reconduite depuis l'explosion de la deuxième vague l'automne dernier. Aujourd'hui, beaucoup d'institutions de soins et les professionnels en cabinet sont surchargés et leur disponibilité pour accueillir de nouveaux patients n'est pas assurée. Certains ont des listes d'attente.*

*Autre difficulté : les consultations des psychologues et des infirmiers spécialisés en santé mentale dépendent d'une délégation médicale pour être remboursées par la LAMAL. Sans cela, faute d'une assurance complémentaire, le patient doit encore aujourd'hui payer lui-même son traitement, même si cela semble devoir changer d'ici mi-2022.*

*Des campagnes de sensibilisation à l'intention des adolescents pour les inciter à être attentifs à leur santé mentale existent, mais à quoi bon si personne n'est ensuite disponible quand ils manifestent leur besoin ? Et quand un jeune va mal, il faudrait pouvoir lui trouver rapidement un professionnel disponible pour évaluer la situation et entamer, si besoin, un suivi régulier l'accompagnant à surmonter cette période.*

*Face aux difficultés que rencontrent les jeunes, leurs parents ou les professionnels pour trouver un rendez-vous médical ou psychologique, nous souhaitons connaître la position du CE et le cas échéant, ce qu'il a déjà entrepris ou prévoit de développer dans un délai rapide, pour répondre aux besoins urgents des jeunes en souffrance psychologique.*

*Dès lors, j'ai l'honneur de demander au CE de nous faire part de son analyse de ces situations et de la manière qu'il entend y répondre :*

*1) Le CE est-il informé de la situation des jeunes quant à une augmentation de leurs difficultés psychologiques et troubles psychiques ?*

*2) Comment les services confrontés à cette population agissent-ils pour faire face à cette surcharge et pour répondre aux demandes des jeunes eux-mêmes ou de leur entourage scolaire, professionnel ou familial (enseignants, maître d'apprentissages, familles, amis, etc.) ?*

*3) Quelles sont les mesures déployées pour répondre aux situations de détresse psychique et ainsi ajuster l'offre des prestations identifiées certainement plus complexes dans cette période de pandémie, car souvent multifactorielles ?*

*4) Face à la saturation du réseau de soins spécialisé, public (le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV) et privé (psychiatres et psychologues en pratique privée), des alternatives sont-elles proposées (engagements de professionnels, groupes paroles, écoute active, ouverture de permanence, ...) ?*

*Souhaite développer*

*(Signé) Claire Attinger Doepper  
et 26 cosignataires*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le Conseil d'Etat tient à rappeler en préambule que le Canton de Vaud s'est doté, depuis 2008, d'une politique de santé mentale qui a été intégrée dans la politique de santé publique du canton de Vaud, dont le dernier rapport a été publié en 2018. Un des champs d'action porte sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

Il est indéniable que le COVID-19 a eu un impact majeur sur la santé mentale des enfants et des jeunes, exacerbant des difficultés déjà présentes. Troubles anxieux, phobie, décrochage scolaire, mésusage des écrans et augmentation des états dépressifs pouvant mener à des crises suicidaires sont quelques-unes des problématiques qui ont fortement touché les jeunes et les enfants, cela d'autant plus lorsque leur famille se trouve dans une situation de précarité et de vulnérabilité. Ce constat, parallèlement à différentes études et observations d'acteurs de terrain, a été fait par un groupe de travail interdépartemental mandaté par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) au début de l'année 2021. Les deux départements ont aussitôt mis en place des mesures urgentes pour répondre aux premiers besoins des enfants et des jeunes, en particulier dans le domaine de la pédopsychiatrie, de l'appui à la scolarité et à la formation, du soutien psychologique aux étudiants et à la protection de l'enfant.

Devant l'ampleur des besoins, le Conseil d'Etat a ensuite adopté et mis en œuvre un plan d'action comportant quinze mesures, en vue d'intensifier les actions déjà prises. Ces mesures visent à renforcer les structures déjà existantes, de la prévention jusqu'à la prise en charge médicale, en passant par le repérage et l'intervention précoce en milieu scolaire ou encore la protection de l'enfant. Ce plan d'action doit permettre à la fois d'élargir l'offre et de réduire les temps d'attente pour les familles et les jeunes lorsque ces derniers doivent accéder à des prestations de soutien ou de protection.

### Réponses aux questions posées

#### 1. Le CE est-il informé de la situation des jeunes quant à une augmentation de leurs difficultés psychologiques et troubles psychiques ?

Le Conseil d'Etat a été particulièrement attentif à la santé mentale des enfants et des jeunes depuis le début de la pandémie. Il a toujours eu à cœur, dès que cela était possible et en concertation avec l'Office du médecin cantonal, d'offrir des cadres de vie les plus normaux possibles pour les enfants et les jeunes. Il a pris les mesures urgentes nécessaires et chargé les directions générales concernées de les mettre en œuvre.

Il a de plus mandaté un groupe de travail interdépartemental pour établir un bilan sur l'impact du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes, identifier quelles mesures devaient être prises et proposer un plan d'action.

Ce bilan a permis d'identifier :

- a) les mesures/projets relevant de la santé mentale des enfants et des jeunes qui sont déjà en cours ;
- b) l'ensemble des mesures/projets supplémentaires qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes, avec une analyse des ressources nécessaires (personnel et locaux principalement), de la faisabilité et de l'importance (impact sur les publics cibles) ;
- c) les mesures urgentes réalisables rapidement, définies dans le plan d'actions adopté par le Conseil d'Etat.

Le bilan et plan d'action du Conseil d'Etat a été rendu public le 5 octobre 2021 dans le cadre d'une conférence de presse<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir sur le site internet de l'Etat de Vaud : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/intensifier-le-soutien-aux-jeunes-en-temps-de-pandémie-1633423515/>

**2. Comment les services confrontés à cette population agissent-ils pour faire face à cette surcharge et pour répondre aux demandes des jeunes eux-mêmes ou de leur entourage scolaire, professionnel ou familial (enseignants, maîtres d'apprentissages, familles, amis, etc.) ?**

Les services et directions générales confrontés à l'augmentation des demandes ont réorganisé leurs prestations. Les mesures sont détaillées ci-dessous, dans la réponse à la question suivante.

**3. Quelles sont les mesures déployées pour répondre aux situations de détresse psychique et ainsi ajuster l'offre des prestations identifiées certainement plus complexes dans cette période de pandémie, car souvent multifactorielles ?**

Le Service universitaire de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA / CHUV) a constaté non seulement un accroissement de la demande de consultations mais également une hausse des demandes d'hospitalisations « réactives » après le confinement (40% d'augmentation entre juin et septembre 2020).

Face à ce constat, le SUPEA a décidé de renforcer la prise en charge et la réactivité aux situations d'urgence et de crise concernant la santé mentale des jeunes. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, une cellule d'orientation ambulatoire reçoit et traite les demandes ambulatoires ; elle oriente vers des suivis de crise si nécessaire. Ainsi, cette cellule permet une réponse plus rapide et ajustée des demandes de consultation ambulatoire. En outre, un accueil de jour dans une petite structure dédiée à la crise (Accueil Thérapeutique de Crise pour Adolescents) est actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Mis en place pour 4 patients, cet accueil a augmenté sa capacité à 6 patients dès la rentrée d'août 2021. Concernant les lits d'hospitalisation, le projet de création de 5 lits pédopsychiatriques de crise de courte durée sur le site de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne (HEL) et en lien avec la pédiatrie (Unité urgences, Crise, Liaise – UCL) a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et devrait combler en partie la pénurie de lits en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Il est à noter également que la crise sanitaire a eu, et a encore pour effet une augmentation notable des demandes de prise en charge à l'Unité cantonale des Boréales (maltraitance intrafamiliale), alors même que cette dernière était déjà fortement sollicitée avant la crise. L'Unité, déployée sur les 4 secteurs du canton, connaît ainsi des délais d'attente particulièrement importants, de l'ordre de plusieurs mois dans chacune des antennes régionales. Seules les situations les plus graves peuvent être prises en charge. Dès lors, afin de répondre à l'augmentation des demandes qui va probablement se poursuivre dans les prochains mois, il est nécessaire de renforcer l'Unité et, notamment, dans les secteurs où les délais d'attente sont les plus longs (Nord et Ouest). Des collaborations entre le SUPEA et les Boréales ont été mise en place afin de renforcer la prise en charge psychothérapeutique centrée sur l'enfant victime de maltraitance.

Du côté de la psychologie scolaire, des heures supplémentaires ont été accordées aux psychologues scolaires afin de pouvoir répondre aux besoins supplémentaires de suivi et de soutien d'élèves en souffrance ou en difficulté. La procédure d'accès aux psychologues scolaires a été parallèlement simplifiée pour permettre aux élèves un accès direct à leurs prestations afin de répondre à l'augmentation des demandes.

Au niveau cantonal, outre le retour provenant du SUPEA, les informations émanant des divers professionnels en contact avec les jeunes sont également inquiétantes au sujet du phénomène des crises suicidaires. En effet, les professionnels qui gèrent le site [ciao.ch](http://ciao.ch) ont constaté une augmentation de 45% des messages suicidaires venant des jeunes entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. L'Association Stop Suicide a renforcé son dispositif pour les apprentis à la suite des situations de détresse qui ont pu être identifiées. Parallèlement, le GRPS (Groupe Romand de Prévention du Suicide) a reçu de nombreuses demandes de formation des professionnelles et professionnels dans le domaine du suicide ces derniers mois.

Concernant l'école obligatoire et la formation post-obligatoire, les infirmières scolaires ont été beaucoup sollicitées sur le plan de la santé mentale par les élèves, les apprentis et les étudiants. De même, les disponibilités des doyens et des médiateurs ont été augmentées pour répondre aux demandes des jeunes en formation. Concernant les écoles professionnelles, le nombre des conseillers aux apprentis a été augmenté. Enfin, des psychologues ont commencé à être déployés dans les établissements du secondaire 2.

Concernant les besoins des étudiants du tertiaire, plusieurs ressources à leur disposition ont pu être sollicitées. D'une part, le Département de psychiatrie du CHUV assure des consultations psychiatriques via le Service de la Psychiatrie générale – dans le cadre d'une convention de collaboration avec l'UNIL, l'EPFL et les Hautes écoles – et destinées aux étudiants et aux doctorants de ces lieux de formation.

D'autre part, Unisanté dispose d'infirmières et d'infirmiers qui s'occupent de santé somatique dans différentes écoles (UNIL, EPFL, HESAV, Manufacture). Ces consultations s'adressent aux étudiantes et étudiants et aux collaboratrices et collaborateurs. Si des besoins psychiatriques sont identifiés, les situations sont référées à la consultation psychiatrique. Les ressources à disposition pour cette population ont pu répondre aux besoins.

**4. Face à la saturation du réseau de soins spécialisé, public (le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV) et privé (psychiatres et psychologues en pratique privée), des alternatives sont-elles proposées (engagements de professionnels, groupes paroles, écoute active, ouverture de permanence) ?**

Le DSAS et le DFJC ont mis en place des approches complémentaires et alternatives aux différentes consultations et évoquées dans la réponse à la question précédente, en particulier :

- création d'une ligne téléphonique de soutien aux parents, en collaboration avec plusieurs associations et institutions relevant du domaine socio-éducatif ;
- mise en place d'ateliers et de discussions philosophiques dans le domaine scolaire pour aborder les thématiques et les préoccupations en lien avec le COVID-19 ;
- appel à projets aux professionnels et aux jeunes pour aider les jeunes à se ressourcer en période de pandémie ;
- soutien financier accordé pour faciliter l'accès aux activités extrascolaires (camps de vacances, activités à la journée) ;
- réalisation d'un répertoire des activités de loisirs et sa diffusion, en collaboration avec le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) et Pro-Familia ;
- renfort octroyé à l'association CIAO (Centre d'Information Assisté par Ordinateur), qui est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine respectif pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 ans sur toutes sortes de thématique. CIAO a constaté une augmentation des demandes (38% de visiteurs en plus) ;
- diffusion cantonale de cartes de promotion des ressources existantes d'appui et de soutien aux jeunes (le numéro 147 de Pro Juventute, le site internet de ciao.ch, la centrale téléphonique des médecins de garde) pour mieux les faire connaître ;
- renfort octroyé à l'association ESPAS (Espace de Soutien et de Prévention – Abus Sexuels) et à la Fondation As'Trame (Accompagnement des enfants et des familles en cas de deuil, de divorce ou de séparation).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 décembre 2021.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*